

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 16 décembre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Journal officiel publie le décret suivant :
Le Président de la République française,
Sur la proposition du ministre de l'intérieur

Vu la loi du 14 avril 1871 ;
Vu les lois du 5 mai 1855 et du 7 juillet 1874 ;

Décrète,

Art. 1^{er}. Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux auront lieu dans toutes les communes de France et d'Algérie le 9 janvier 1881.

Art. 3. Le ministre de l'intérieur et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à Paris, le 14 décembre 1880.

JULES GRÉVY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENTICE DE M. GAMBETTA.

Séance du 13 décembre.

M. Crozet-Fourneyron dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 300,000 fr. pour le congrès international d'électricité et demande la déclaration d'urgence.

Le projet de loi est mis aux voix et, à la majorité de 442 voix contre 1, sur 443 votants, est adopté.

M. Casimir-Périer (Aube) présente le rapport sur l'élection de M. Lanauve dans l'arrondissement de Ribérac et conclut à la validation. (Adopté)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des recettes.

M. Haentjens développe un amendement tendant à ce que près des gares soumises à l'octroi, il soit établi des salles de vente à la criée, où les vins, cidres et poirés vendus à l'enchère, acquitteraient les droits d'entrée et d'octroi ad valorem. L'amendement n'est pas adopté.

M. Marion développe un amendement relatif à la suppression de l'impôt sur le papier. Cet impôt est vexatoire et mal établi, il est un de ceux qui devaient disparaître des premiers.

M. le ministre des finances dit qu'il n'a pas hésité à proposer les dégrèvements qui lui ont paru possibles.

L'impôt sur le papier est appelé à disparaître, mais le gouvernement ne pouvait prendre aucun engagement à cet égard sans commettre une grave imprudence. (Très-bien ! très-bien !)

L'amendement est mis aux voix et, à la majorité de 265 voix, contre 142, sur 407 votants n'est pas adopté.

M. le président dit qu'il y a encore un amendement tendant à la suppression de l'impôt spécial sur le papier des journaux.

L'amendement est mis aux voix et n'est pas adopté.

M. Ribot appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité de supprimer le second dixième établi, en 1871, sur le prix des places des voyageurs et des transports en grande vitesse. L'impôt sur le transport atteint un chiffre total de 23 fr. 20 %. La taxe sur les récépissés devrait également disparaître.

M. Raynal, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, répond qu'il verrait avec plaisir une diminution de ces droits dont la quotité pèse lourdement sur la circulation ; mais, quand le gouvernement consentira à cette réduction, il faudra que les Compagnies dégrèvent de leur côté les transports dans une notable mesure. Ainsi comprise, la réduction de l'impôt aura pour effet la réalisation d'un véritable progrès. (Très-bien)

M. Ribot remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de ces déclarations et retire son amendement. L'article 12 (ancien 11) est adopté.

L'article 13 du projet de budget est adopté ainsi que l'article 14.

L'article 15 est adopté ainsi que l'article 16.

M. Lorois de Larocheffoucauld et Janvier de la Motte exposent que le budget, renfermant des mesures inconstitutionnelles et vexatoires contre certains citoyens français, ils ne le voteront pas.

L'ensemble du projet de loi sur le budget des recettes est mis aux voix, à la majorité de 367 voix contre 1, sur 368 votants, est adopté.

M. le président dit que la Chambre voudra sans doute siéger tous les jours de cette semaine. (Assentiment.)

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion sur l'enseignement primaire obligatoire.

M. Lisbonne demande, d'accord avec le gouvernement, la mise à la suite de l'ordre du jour des propositions de lois relatives à la liberté de la presse.

La Chambre décide que les propositions relatives à l'aliénation des diamants de la couronne et à la responsabilité des communes en Algérie viendront en discussion avant la loi sur l'enseignement obligatoire.

Après cette loi viendront la proposition de Labuze et les lois sur la presse.

La séance est levée.

Séance du 14 décembre.

La Chambre adopte deux projets approuvant des conventions postales avec l'Espagne. L'urgence est déclarée.

Elle prend en considération, sans débat, la proposition relative à l'aliénation des diamants de la Couronne.

Discussion du projet sur l'enseignement obligatoire.

M. Jozon insiste sur la nécessité de l'obligation et de la laïcité de l'instruction au point de vue de l'avenir d'un pays démocratique et possédant le suffrage universel.

M. Villiers combat la suppression de l'enseignement religieux. On n'a pas le droit de négliger les intérêts religieux. La majorité de la France est catholique.

L'orateur condamne la loi qui viole les consciences et les traditions séculaires du pays.

M. Mage proteste contre les imputations dirigées contre une loi de liberté et d'affranchissement. Il rappelle les précédents historiques et insiste sur la nécessité de résister aux envahissements de l'Eglise. Il s'agit de compléter l'œuvre commencée par la Révolution.

M. Boyer cède son tour de tribune à Mgr Freppel. L'évêque d'Angers admet l'obligation morale, mais pas la contrainte légale. Il repousse le projet parce qu'il est inutile, inefficace et impuissant, et par conséquent dangereux.

L'orateur ajoute que la situation de l'instruction primaire n'est pas si déplorable qu'on le prétend. Il cite à l'appui de ses assertions des documents officiels et des rapports d'inspecteurs.

Le système de l'obligation établi en Prusse, n'empêche pas qu'il y ait un certain nombre d'illettrés. Mgr Freppel nie que l'obligation soit réclamée par l'opinion libérale.

Il conclut en demandant le rejet du projet de M. Ferry.

M. Ferry demande le renvoi à jeudi.

Revue des Journaux

Plusieurs journaux prétendent, dit la Liberté, qu'un véritable coup d'Etat se prépare contre les magistrats dont on peut avoir intérêt à se débarrasser.

S'il faut ajouter foi aux bruits répandus, il paraît que dans les régions officielles on se considérerait

comme ayant le droit de révoquer purement et simplement, par décrets, les membres des cours et tribunaux. On aurait fait la découverte inattendue qu'on n'a pas besoin de suspendre l'inamovibilité qui protège le juge contre l'arbitraire du pouvoir, par cette raison décisive que l'inamovibilité n'existe plus.

L'inamovibilité n'existe pas ? D'où tire-t-on cette conclusion exorbitante ?

Du silence de la Constitution actuelle.

La Constitution de 1875 est, en effet, muette sur l'organisation judiciaire. Tandis que les Chartes antérieures s'exprimaient formellement sur la question d'inamovibilité et le mode de nomination des magistrats, celle qui nous régit ne contient rien sur ces points importants. On en conclut que la troisième République n'a pas cru nécessaire de garantir aux juges un titre viager ; que l'inamovibilité a été atolie de fait, et que, dès lors, la nomination et la révocation des magistrats sont absolument livrées à l'arbitraire du gouvernement.

Bien que les journaux qui font cette révélation affirment que le bruit en court depuis quelques jours dans le monde judiciaire, on ne peut vraiment ajouter foi à cette étrange nouvelle. Il faut en douter jusqu'à ce qu'elle soit confirmée par les organes officiels ou officieux.

Les réponses se pressent contre une pareille doctrine.

Pour prétendre que les constituants de 1875 ont voulu abolir l'inamovibilité, encore faudrait-il qu'ils s'en fussent occupés formellement. Or, il n'en est pas ainsi. On ne détruit pas toute une organisation séculaire tacitement et par omission. L'inamovibilité est dans notre droit public, le pivot fondamental de l'administration de la justice. Est-il possible d'admettre que le législateur ait le droit de traiter avec un dédain superbe ce pilier de l'ordre social et de dire : « Je n'en parle pas, donc je l'abolis. »

D'aussi grosses questions ne se tranchent pas par prétérite. Il est d'ailleurs de principe élémentaire que tant qu'une loi n'est pas expressément abrogée, elle subsiste et produit tous ses effets.

Le silence de la Constitution de 1875, loin d'être un argument contre l'inamovibilité, en est, au contraire, la confirmation.

Le Journal des Débats croit à la possibilité d'un accord au Sénat, au sujet de la loi sur la réorganisation de la magistrature.

Il n'est pas téméraire, assure-t-il, de croire à la possibilité d'un accord entre tous les membres de la majorité sénatoriale, et même les deux chambres ; sur les bases que nous avons indiquées : respect du principe de l'inamovibilité, suppression des tribunaux peu occupés et inutiles, réorganisation des cours et tribunaux par voie législative. Toutes les propositions qui prépareront et faciliteront cet accord, devront être accueillies avec empressement par la commission sénatoriale, comme elles le seront par l'opinion et par la magistrature elle-même.

Le Parlement, revenant sur l'insuccès du projet de sectionnement de Paris, se demande si cette proposition n'était pas un ballon d'essai lancé en faveur du projet Bardoux sur le rétablissement du scrutin de liste.

« Si l'opinion de la Chambre s'est, dès le premier moment, prononcée avec une rare vigueur contre le projet du gouvernement, si l'ajournement a fini par prévaloir, nous ne jurions pas que le défaut de temps ou le souci des intérêts de Paris ait été absolument le seul motif de cette décision. Qui sait si dans la pensée du ministère, comme dans celle d'une partie des députés, cet inoffensif projet de sectionnement de Paris, n'a pas revêtu le caractère d'un précurseur, d'un ballon d'essai lancé avant la grande proposition dont M. Bardoux a pris l'initiative ? »

Informations

Paris, 13 décembre, 1880.

Tout ce que Paris compte de noms connus en

politique, littérature, diplomatie, finances s'est fait inscrire, dans la journée de mardi, à l'hôtel de la place Saint-Georges. M. le président de la République y est allé l'un des premiers, M. le duc de Montpensier, en ce moment en Espagne, a télégraphié à ses secrétaires de l'inscrire également.

M^{me} Thiers est morte dans la chambre du premier étage de l'hôtel dont les deux portes-fenêtres s'ouvrent sur un balcon donnant sur la place Saint-Georges. Le lit sur lequel elle repose encore est placé au milieu de la chambre. Quelques journaux ont annoncé que le corps serait exposé dans le hall de l'hôtel transformé en chapelle ardente, mais aucune décision n'a encore été prise à cet égard.

Deux sœurs veillent auprès de M^{me} Thiers. M^{lle} Dosne, malgré sa profonde douleur, n'a voulu laisser à personne le soin de s'occuper de tous les détails des obsèques de sa sœur. Elle est assistée de M. le général Charlemagne et de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères.

Elle a chargé MM. Altroff, architecte, Faure et Mellinet de régler la cérémonie funèbre.

Le corps de M^{me} Thiers a été embaumé et le sculpteur Clésinger a moulé le visage de la morte.

Les détails qu'ont publiés plusieurs de nos confrères sur la fortune et les dispositions testamentaires de M^{me} Thiers, sont au moins prématurés.

Une seule personne pourrait en donner de certains et elle ne le fera pas, en raison de ses fonctions, c'est M^e Delapalme, le notaire chez qui le testament de M^{me} Thiers est déposé depuis le mois de septembre 1877.

On peut, toutefois, évaluer sans exagération à 300,000 fr. de rentes les fortunes réunies de M. Thiers, de M^{me} Thiers et de M^{lle} Dosne.

On sait qu'en mourant, M. Thiers a légué à la ville de Paris l'hôtel de la place Saint-Georges, à la seule charge pour elle d'y établir le musée Thiers. M^{me} Thiers n'en avait que la jouissance. Il en était de même de la collection de bronzes du premier président, dont la ville, par le testament de M. Thiers, avait été déclarée propriétaire.

Voici quels sont, par ordre de parenté, les héritiers de M^{me} Thiers : M^{lle} Dosne, le général Mellinet ; M. Alexandre Mellinet ; le général Charlemagne ; M^{me} Manuel dy Gramedo et M^{me} de Flezneal, mariée à un officier de cavalerie.

Mais, comme il était convenu entre M. Thiers, sa femme et M^{lle} Dosne, que le dernier survivant hériterait de la fortune totale, M^{lle} Dosne est sans doute, la légataire universelle de sa sœur ; il est vraisemblable cependant que quelques legs ont été faits aux autres héritiers.

Quant aux domestiques, on ne sait s'ils sont inscrits dans le testament, mais M^{lle} Dosne leur a déclaré qu'elle les garderait tous à son service.

Le Figaro publie, sur le nouvel évêque de Poitiers, les renseignements suivants :

« Mgr Bellot des Minières est un homme calme, doux et modeste. C'est le type du prêtre humble, timide, tout entier à ses devoirs, foyant le bruit et cherchant dans les études littéraires comme un complément ou un délassement des charges de son ministère.

» La nouvel évêque de Poitiers est un poète, — poète français et latin. Il est un des membres les plus érudits de l'Académie des Belles-Lettres de Bordeaux. Savant en poésie latine, il connaît et pratique tous les écrivains français du seizième au dix-huitième siècle. Peut-être connaît-il moins les contemporains; j'excepte, bien entendu, Lamartine et Victor Hugo.

» C'est le fils d'un juge au tribunal de Bordeaux qui fut frappé par les commissions mixtes en 1851, se réfugia en Belgique et y mourut.

» Mgr Bellot des Minières a environ cinquante-cinq ans; il est grand, brun; son visage est plein et régulier; d'un abord timide et doux, il trahit immédiatement et sa grande bonté et sa parfaité urbanité. Il y a de l'aristocratie dans ses manières, et une touchante affabilité dans ses relations.

» Mgr Bellot a toujours manifesté, dit la *Gironde*, des tendances larges et libérales; il passe pour n'être pas ennemi, tant s'en faut, de la forme actuelle du gouvernement, en il en a toujours été respectueux.

L'incident Rochefort.

On sait qu'à propos de M. Rochefort, une vive discussion s'est engagée depuis quelques jours entre l'*Intransigeant* et le *Voltaire*. Quoiqu'elle ait surtout un caractère personnel, elle présente aussi un côté politique, et à ce titre, il n'est pas inutile d'en dire quelques mots.

Voici l'origine de l'incident: Le lendemain des obsèques de M. Albert Joly, la *République française*, dans un entrefilet où M. Rochefort était clairement désigné, avait reproché au rédacteur en chef de l'*Intransigeant* de n'avoir point suivi jusqu'à sa dernière demeure le corps de l'avocat qui l'avait défendu en 1871. Ce reproche a été le point de départ de toute une polémique sur les démarches que M. Rochefort, prisonnier ou condamné, aurait fait faire auprès de M. Thiers pour obtenir, soit une atténuation de l'accusation, soit un adoucissement de la peine.

Au cours de cette polémique le *Voltaire* a publié une lettre que M. Rochefort aurait adressée à M. Gambetta, en juillet 1871, pour obtenir l'intervention de ce dernier auprès du président de la République. Si elle a vraiment été écrite et remise à son adresse, on comprend qu'elle soit fort embarrassante pour le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*; non pas assurément qu'on puisse lui faire un grief d'avoir recouru, il y a un an, à une entremise puissante; mais parce que ce souvenir le gênera plus ou moins dans la campagne qu'il a entreprise, depuis son retour en France, contre M. le président de la Chambre, et surtout parce que son parti ne lui pardonnera pas d'avoir, à un moment quelconque, demandé un service à M. Gambetta.

Aussi conçoit-on sans peine la violente émotion où la publication faite par le *Voltaire* a jeté M. Rochefort. Cette publication, dit-il, est simplement un faux, et il donne une explication au moins singulière de l'origine de la lettre. Il ne nie pas l'avoir écrite, sous la dictée de M. Joly; mais il affirme qu'elle n'a jamais été remise à son adresse, qu'elle a dû n'y être jamais remise, en vertu d'une promesse formelle de M. Joly, qui s'était engagé à la détruire, et qu'elle n'a pu être retrouvée que dans les papiers de celui-ci.

Deux fois dans la journée de dimanche, et deux fois dans la journée de lundi, il s'est rendu au Palais-Bourbon, accompagné de deux témoins, pour sommer M. Gambetta de déclarer si, oui ou non, il a reçu la lettre. Il n'a pas été reçu par M. le président de la Chambre; mais le *Voltaire* affirme que la lettre a bien été remise à M. Gambetta en juillet 1871.

M. Rochefort, n'ayant pas été reçu par M. Gambetta, s'en venge en injuriant dans un article qui a pour titre le *Misérable*.

Les invectives ne sont pas des raisons.

Le *Voltaire* publie :

1° Une note de M. Reinach assurant que dans trois circonstances M. Rochefort est devenu

l'obligé de M. Gambetta;

2° Une lettre de M. Rochefort envoyant à M. Reinach ses témoins, MM. Sax et Jaclard, et lui demandant de désigner les siens;

3° Diverses lettres de MM. Lachaud, Rochefort et Albert Joly d'où il paraît résulter que M. Rochefort aurait non-seulement accepté, mais désiré le concours de MM. Lachaud et Albert Joly comme avocats;

4° Une lettre de M. Barthélemy Joly au *Voltaire*, cette lettre ayant pour objet de défendre M. Albert Joly de divers reproches.

M. Joseph Reinach a adressé à M. Rochefort la lettre suivante :

14 décembre.

Monsieur, J'ai publié dans le *Voltaire* une lettre écrite de votre main et signée de votre main. Vous déclarez que cette lettre est blessante pour votre honneur: je n'y puis rien.

En conséquence, je n'ai aucune réparation à vous accorder et je juge qu'il n'y a pas lieu pour moi, de constituer des témoins.

JOSEPH REINACH.

Voilà où en sont les choses.

Nouvelles de l'Extérieur.

Voici le résumé des principales nouvelles de l'étranger.

Les principales feuilles d'Allemagne prétendent qu'il ne faut pas prendre au sérieux les airs belliqueux que prend le président du conseil de la Grèce. Elles n'y voient qu'une comédie jouée devant la population d'Athènes pour donner à cette population une satisfaction platonique.

— Les débats de la Chambre italienne continuent à Rome sans incidents qui intéressent particulièrement la France. Cette Chambre perd plus de vingt de ses membres par suite de l'application de la loi sur les incompatibilités parlementaires.

— Les religieux français sont admis en Espagne sans passeport. Ainsi l'a décidé le ministre de l'intérieur, d'accord avec ses collègues et avec l'approbation du roi.

— D'après le *Times*, les puissances seraient à peu près unanimes à admettre un projet de règlement amiable de la question greco-turque qui vient de leur être soumis.

Le *Times* ne dit pas qui a pris l'initiative de ce projet. Mais elle paraît venir de l'Angleterre.

— Le parlement britannique se réunira le 16 janvier. La session sera importante et laborieuse. C'est ce qui résulte d'une circulaire que M. Gladstone vient d'adresser à tous les membres de la Chambre des Communes, qui forment la majorité gouvernementale.

Il est dit dans cette circulaire, par laquelle ils sont invités à assister aux premières séances, que les plus graves questions seront traitées dès l'ouverture.

Ainsi que nous l'avons appris par dépêche avant hier, la situation, en Irlande, se complique de plus en plus. Crimes et meetings agraires se multiplient: L'assemblée populaire tenue ces jours derniers à Graughwell met en lumière l'extrême gravité de cette agitation. Elle réunissait plus de vingt mille personnes, dont un grand nombre en armes, prêtes à répondre par la force aux sommations de la police. Les autorités ont jugé prudent de ne pas intervenir et de laisser les orateurs commettre à l'aise le crime d'excitation à la guerre civile.

Ce qu'il y a de plus alarmant ce sont les progrès que révèle le meeting de Graughwell. Le mouvement n'englobait au début que les fermiers irlandais représentés par la fameuse Ligue agraire; il entraîne aujourd'hui le clergé inférieur et le vieux parti fenian. Ces deux nouveaux éléments de perturbation peuvent accélérer la crise en imprimant à l'action le caractère d'une lutte pour l'affranchissement national.

Le cabinet Gladstone a compris qu'il valait mieux prévenir qu'attendre l'explosion. Il a concerté et adopté une série de mesures destinées, les unes à étouffer énergiquement l'insurrection dans ses germes, et les autres à satisfaire les aspirations de la classe agricole.

Mais il faut, avant de mettre à exécution, l'adhésion du Parlement. Or, d'ici à sa rentrée, l'orage aura peut-être éclaté en Irlande.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Une circulaire du ministre des finances informe les agents sous ses ordres, qu'il écartera désormais sans examen, les demandes d'avancement qui ne lui seront pas transmises hiérarchiquement, et qui n'auraient pas été instruites par les autorités locales.

M. Mourgues, instituteur public à Nîmes, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, est nommé inspecteur primaire (3^e classe) à Gourdon.

La plus-value des impôts et des revenus indirects sur les évaluations budgétaires du mois de novembre donne les résultats suivants: Enregistrement, 6 millions 511 mille francs; Timbre, 914,000 francs; Douanes, 6 millions 660,000 francs; Contributions indirectes, 2 millions 611,000 francs; Postes, 788,000 francs; Télégraphes, 199,000.

La plus-value totale est de 17 millions 713 mille francs.

Pour les onze premiers mois de l'année 1880, la plus-value est de 144 millions 842,000 fr.

Ce nouveau et prodigieux témoignage de la prospérité de la France nous rappelle les lignes suivantes du *Limousin et Quercy*, publiées le mois dernier:

« Il ne se fait guère plus d'affaires en France... » Pas mal de gens se préparent un refuge à l'étranger... »

Est-ce assez odieux, et comme les idées chrétiennes sont utilement servies par les gens qui écrivent ces choses-là!!!

La Chambre a été saisie d'une pétition d'un certain nombre d'employés des postes qui demandent qu'il leur soit accordé le repos du dimanche comme aux autres employés de l'Etat, et que le service des postes soit suspendu ce jour-là. Cette pétition a été transmise au ministre des postes et télégraphes par la commission chargée de l'examiner. M. Cocherly vient de répondre par la lettre suivante:

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu renvoyer à mon examen, conformément à une résolution de la 17^e commission des pétitions, la demande ci-jointe, tendant à ce que, comme en Angleterre, le service des postes soit interdit le dimanche, afin que les employés de cette administration jouissent d'un jour de repos comme les employés des autres administrations de l'Etat. Un service si essentiel et d'une urgence aussi grande que celui de la poste ne saurait subir d'interruption sans les plus graves inconvénients. Ainsi que l'a justement fait remarquer M. le rapporteur de la commission, l'exemple tiré de ce qui se passe en Angleterre n'est pas concluant. Les mœurs, les traditions et les habitudes ne sont pas les mêmes dans les deux pays.

Mais s'il est de toute impossibilité de suspendre, en France, le fonctionnement de la poste le dimanche, tous les efforts de mon département tendent du moins à accorder, dans les limites compatibles avec les exigences d'un service permanent, un certain repos au personnel laborieux et dévoué qui est placé sous mes ordres.

C'est ainsi que, le dimanche, dans les bureaux composés où il existe plusieurs commis, il est établi un roulement qui permet l'absence des agents dont le concours est devenu inutile par suite de la diminution du travail; tous les bureaux sont tenus ouverts moins longtemps qu'en semaine; enfin, le nombre des distributions est réduit dans une certaine mesure partout où cela peut avoir lieu sans inconvénient.

Mais il n'est pas possible de faire d'avantage et d'appeler notamment les facteurs qui n'effectuent en ordinaire qu'une seule tournée, à bénéficier également d'une réduction de travail le dimanche.

Les frais de remplacement, en raison du grand nombre de personnes auxquelles ils devraient s'appliquer, occasionneraient, en effet, une dépense considérable que l'on ne peut songer à imposer, quant, à présent, au Trésor. Rien n'a été et ne sera, d'ailleurs, négligé par mon département pour améliorer dans la limite des ressources budgétaires, la situation des agents au point de vue du repos et de congés, tout en assurant le régulier fonctionnement d'un des services dont la marche continue s'impose de toute nécessité.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des postes et des télégraphes.

AD. COCHERY.

Le Phylloxera.

Commission pour le traitement des vignobles du château Lamothe par le LIQUIDE CAFRE de M. le baron d'Astre de Landsberg.

Rapport de M. le président.

Je me suis rendu le 20 janvier 1880 sur les vignobles de M. le baron d'Astre de Landsberg, au château Lamothe, que j'ai trouvé, à part une pièce située au nord-ouest de la propriété, dans un état complet de défaillance; les vignes étaient moribondes et n'avaient pas de bois de taille.

Au mois de septembre dernier, je me suis rendu de nouveau au domaine du château Lamothe en même temps qu'une commission spéciale de la Société d'agriculture.

J'ai remarqué une pièce qui, au mois de janvier, était à peu près perdue; cette vigne, tout à fait régénérée, joignait à une végétation inespérée une récolte d'environ dix barriques à l'hectare.

Ce résultat, dû aux procédés de M. le baron d'Astre, m'a engagé à faire une commande de son insecticide pour l'année prochaine; car malgré des recherches minutieuses, la commission de la Société d'agriculture n'a pu trouver dans cette pièce aucun phylloxera, pas plus sur les vieilles racines décomposées que sur celles de cette année que l'on a trouvées saines et vigoureuses.

Fait à Saint-Loubès, le 1^{er} octobre 1880.

E. PUISARNAUD,

Membre de la Société d'agriculture et de viticulture de la Gironde, président de la Commission du 20 janvier.

Chartres, 13 décembre.

Hier, à la suite de la fermeture de la chapelle des Maristes, quelques scènes de désordre ont eu lieu. Des pierres ont été lancées contre les fenêtres de la maison des Maristes. La police et la gendarmerie ont dû intervenir. Quelques arrestations ont été opérées.

A Solerme et à Frigolet (théâtre du fameux siège), les Bénédictins et les prémontrés ont été autorisés à reprendre possession de leurs immeubles.

UN ENFANT ENRAGÉ.

Un enfant de douze ans, Joseph Pellegrin, a succombé, à Paris, à la plus horrible mort qu'il soit possible d'imaginer.

Il est mort enragé!

Il y a trois mois environ, les époux Pellegrin, chiffonniers, qui habitent une petite maisonnette isolée dans un terrain vague du quartier de Javel, trouvaient à quelque pas de leur habitation, un malheureux chat, maigre et exténué qu'ils recueillirent chez eux. L'animal, sans chercher à se sauver de leur domicile, était peu caressant; il allait se cacher sous les meubles, et, lorsque le petit Joseph voulait s'en emparer pour le caresser, le chat poussait des miaulements rauques.

Il y a deux mois, l'enfant, en revenant de l'école, marcha sur la queue du chat, qui se précipita furieux sur lui et le mordit si cruellement à la main, qu'il fallut tuer l'animal pour lui faire lâcher prise.

Les parents, ne croyant pas le chat enragé, se contentèrent de laver la plaie avec de l'eau de vie camphrée. Quelques jours après la blessure fut cicatrisée, mais elle conserva une teinte rougeâtre et violacée de mauvais augure, puis l'enfant se plaignit continuellement de maux de tête, sa vue s'affaiblit, et lundi matin, à neuf heures, la plaie produite par la morsure du chat se raviva, la main enfla, et en peu de temps l'enflure monta de la main à l'épaule. La mère voulut faire prendre à l'enfant un bain de pieds, mais à la vue de l'eau, il fut saisi d'un violent sentiment d'horreur et cacha sa tête dans les draps en criant: Maman! maman! ne me tue pas!

On lui mit alors des sinapismes aux extrémités; mais il fut pris d'une sorte de frénésie et sauta à bas de son lit en poussant des hurlements rauques.

Les parents, effrayés, envoyèrent chercher un médecin. A première vue, celui-ci reconnut que l'enfant présentait tous les symptômes de l'hydrophobie et qu'il était impossible de le sauver.

En effet, à deux heures de l'après-midi, le délire s'empara du pauvre petit. Il se débattait convulsivement en criant: — Le chat! le chat!

ôtez-moi le chat ! il m'étouffe, il me mange, ôtez-le, ôtez-le !

Une demie heure après, il poussa un cri déchirant et tomba raide mort !

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 16 décembre 1880.

Le procès Vauradieux

Comédie en trois actes.

LES BOUSSIGNEUL

Vaudeville en trois actes.

Dernières Nouvelles

OBSÈQUES DE M^{me} THIERS

Paris, le 15 décembre.

Dès 10 heures du matin, les abords de la maison mortuaire étaient encombrés d'une foule de curieux maintenus à grand-peine par les gardiens de la paix. De 10 heures à midi, la foule n'a fait qu'augmenter et dans toutes les rues voisines la circulation devenait très difficile. A midi a eu lieu la levée du corps. Le cercueil a été placé sur un magnifique corbillard traîné par quatre chevaux. Celui-là même qui a servi aux obsèques du duc de Morny et de M. Thiers.

De magnifiques couronnes formées de roses et de violettes ornaient le char funèbre.

Le deuil était conduit par le général Charlemagne et par Alexandre Mélinet, ancien ministre plénipotentiaire, neveu de M^{me} Thiers.

Venaient ensuite le général Ritté, le commandant Fayet, représentant le Président de la République, MM. Barthélemy St-Hilaire, ministre des affaires étrangères, Mignet, de l'Académie française, Giraud, inspecteur de l'Ecole de droit, tous trois, intimes de M^{me} Thiers.

Les membres du corps diplomatique, parmi lesquels MM. le comte Boust, marquis de Molins, prince Orloff, le premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, le général Barry, chambellan de la reine d'Espagne, etc., etc. MM. Léon Say, président du Sénat, Gambetta, président de la Chambre des députés, puis tous les ministres du gouvernement actuel.

C'est avec la plus grande peine que le cortège a pu se frayer un passage jusqu'à l'église de Notre-Dame-de-Lorette, tellement la foule était considérable. Il faut constater cependant que, grâce aux mesures prises par la préfecture de police, aucun accident ne s'est produit.

L'intérieur de l'église était décoré avec la plus grande somptuosité.

Toute l'église était tendue de noir.

L'absoute a été donnée par M. le curé de Notre-Dame-de-Lorette.

A une heure et demie le cortège s'est mis en marche pour le cimetière du Père-Lachaise, en suivant la rue Laffite et les grands boulevards.

Malgré la pluie, une foule immense stationne sur tout le parcours.

La 8^e Chambre, faisant droit à la plainte du colonel Rio, a condamné le *Triboulet* quotidien et le *Monde Parisien* chacun à 2,000 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts ainsi qu'à des insertions dont le coût ne dépassera pas 200 fr. Quant au *Triboulet* hebdomadaire, il est condamné à 1,000 fr. d'amende, à 1,500 fr. de dommages-intérêts et à cinq insertions.

La cour d'appel a confirmé le jugement de la 8^e chambre condamnant pour apologie d'un fait qualifié crime, M. Félix Pyat, rédacteur de la *Commune* à deux ans de prison et 1,000 fr. d'amende et M. Robert, gérant de ce journal, à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Aucun des prévenus ne s'est présenté.

La 11^e chambre a confirmé sur opposition mais par défaut, son jugement du 10 novembre, condamnant M. Robert, gérant de la *Commune* et le général Cluseret à quinze mois de prison et 2,000 fr. d'amende chacun, pour outrages à l'armée.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 16 décembre, 5 h. soir.

M. J. Reinach, du *Voltaire*, a envoyé ses témoins à M. Rogat, rédacteur du *Pays*.

La commission d'enquête Cisse entend le maréchal Mac-Mahon.

Bourse de Paris

Cours du 14 décembre.

Rente 3 p. %	85.65
— 3 p. % amortissable	87.00
— 4 1/2 p. %	114.40
— 5 p. %	118.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

de la Banque Nationale, capital : 30 millions

11, RUE LE PELETIER

Paris, le 14 décembre 1880.

La Bourse a été agitée ; le début s'est fait en hausse sur les derniers cours de la veille ; des offres, conséquence d'une nouvelle baisse de 3/16 sur les Consolidés anglais et de l'élevation à 25 3/3 du change sur Londres ont ensuite pesé sur les cours ; en clôture nos rentes finissent à peu près comme hier, le 5 0/0 à 119.27, le 3 0/0 à 87.73, l'amortissable à 87.40.

Le Crédit Foncier a fini en réaction à 1.418, et la Banque de Paris à 1.136 ; le Foncier Algérien s'est maintenu à 635 ; ses actions seront prochainement admises à la cote officielle ; les transactions recevront de ce fait une nouvelle impulsion. La Banque d'Escompte reste à 826, l'Hypothécaire à 616 le Lyonnais à 978, le Mobilier Français à 673, l'Espagnol à 677, l'Union générale à 928, la Banque ottomane à 536.

Des ventes à découvert ont fait fléchir le Lyon à 1.430, en clôture on le demandait à 1.483, des ventes de même nature avaient fait coter ce même cours de 1.450 le mois dernier, on sait avec quelle facilité il s'est ensuite relevé au-dessus de 1.800. Le Nord ferme à 1.680, le Midi à 1.125, l'Orléans à 1.280.

Le Suez s'est maintenu à 1.250, les journées du 11 et 12 décembre ont donné une recette de 150.000 fr., les Omnibus sont en hausse de 10 fr. à 1.580, la Compagnie Transatlantique reste à 603.

Le 5 0/0 italien et le 5 0/0 Turc n'ont pas varié.

La Banque Nationale a pour correspondant à Cahors, le **CRÉDIT DU LOT** rue du Lycée 15 où on peut s'adresser pour tout ce qui concerne cette société.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

J. HETZEL et C^e, 18, rue Jacob. — 23 ouvrages Nouveaux

Une œuvre, une tâche ne saurait être moins noble parce qu'il y faut plus de délicatesse, moins difficile parce qu'elle ne comporte aucun oubli de soi-même et des autres, ni moins haute, parce qu'elle oblige en même temps à plus de simplicité et à plus de tenue. La création et le développement d'une littérature de la jeunesse, d'une littérature de la famille digne enfin de son but ne sauraient donc être indifférents à personne. Grâce à la librairie Hetzel, nous avons dans la Bibliothèque et le magasin d'Education et de Récréation, riches aujourd'hui de 250 ouvrages illustrés, tout un trésor de bons livres, vrais classiques de la famille, et la France a pu faire enfin cette découverte, que les livres qui durent ne sont pas ces livres à tapage ou à scandale, qu'on cache sitôt qu'on les a lus, mais bien ceux qui, dignes d'être montrés à tous, réunissent autour du foyer tous les membres de la maison.

23 ouvrages nouveaux sont offerts, cette année par la librairie Hetzel à sa clientèle :

La maison à vapeur. — Les Voyageurs du XIX^e siècle, de Jules Verne. — Sans famille, d'Hector Malot. — Le Chef au bracelet d'Or, de Mayne-Reid. — Les Quatre Filles du Dr Marsch, de Stahl, d'après L. M. Alcott. — La Frontière indienne, de L. Biart. — Yette, par Bentzon. — Mon Oncle et ma Tante, par A. Dequet. — L'Histoire d'une Montagne, d'Elisée Reclus. — Trésor des fèves et fleur des pois, de Ch. Nodier. — Griboille, de G. Sand. — Riquette, par Chazal. Le prince Chênevis, par L. Gozlan. — Bébés et joujoux, par Lemonnier, plus 7 albums Stahl. — Le Premier Chien et le Premier Pantalon, de Frœlich. — Le Paradis de M. Toto, de Geoffroy. — L'Ecole Buissonnière, par Jundt. — La Pie de Marguerite, de Pironon. — Compère Guilléri, de Frœlich. — M^{lle} Suzon, de A. Marie. La Léon d'équitation, de Bos, et enfin les tomes XXXI et XXXII, année 1880, du Magasin d'Education.

Nous pouvons dire dès à présent que ces livres excellents sont dignes de prendre place à côté de leurs aînés, dont nous ne rappellerons que les titres principaux : Les Enfants, de Victor Hugo. — Le Livre d'un Père, de Victor de Laprade. — Nos Filles et nos Fils, d'Ernest Legouvé. — La Roche aux Mouettes, de Jules Sandeau. L'œuvre complète de Jules Verne, 23 ouvrages. — Les 6 ouvrages de P.-J. Stahl que l'Académie a couronnés : Contes et Récits de morale familière ; Maroussia ; l'Histoire d'un Ane et de deux Jeunes Filles ; les Patins d'argent ; les Histoires de mon Parrain. — La Comédie enfantine, de Louis Ratisbonne, couronnée également par l'Académie. — L'Histoire Bouchée de pain, les Sorveteurs de l'estomac, les Contes et le Théâtre du petit Château, de Jean Macé. Une famille pendant la Guerre, de M^{me} A. Boissonnas. — L'Histoire d'un Enfant, d'Alphonse Daudet. — Romain Kalbris, d'Hector Malot. — Entre Frères et Sœurs, Deux Amis, les Aventures d'un jeune Naturaliste, les voyages Involontaires de M. Pinson, de Lucien Biart. — Les Aventures de Terra et de Mer, douze ouvrages choisis parmi les meilleurs de Mayne Reid. — Les Animaux peints par eux-mêmes, de Granville. — La Gileppe, — les Aventures d'un Grillon, du Dr Candèze. — J.-P. Choppard, de L. Desnoyers. — Le Chalet des Sapins, de Prosper Chazal. — Picciola, de Saintine. — L'Histoire d'un Dessinateur, celle d'une Maison, d'une Forteresse, d'un Hôtel de Ville et d'une Cathédrale et celle de l'Habitation humaine, les cinq œuvres de Violet-le-Duc. — La Plante, — le Jardin d'Acclimatation, de Grimard. — L'Histoire du Ciel, de C. Flammarion. — Le Journal d'un Volontaire d'un an (couronné), de R. Valéry-Radot, et tant d'autres. Nous regrettons de ne pouvoir les citer tous, mais nous devons une mention à part aux grandes œuvres classiques qui font tête à cette précieuse collection : Le Molière complet, en un volume, édition Sainte-Beuve, avec les 500 dessins de Tony Johannot. — Les Fables de

Lafontaine, enrichies de 100 grandes compositions par Eugène Lambert. — Le Don Quichotte, traduction de Biart, 340 dessins de Tony Johannot. — L' célèbre édition des Contes de Perrault, illustrés par Gustave Doré, et la collection complète, 32 volumes, du Magasin d'Education, véritable encyclopédie de l'enfance et de la jeunesse.

Bibliothèque d'éducation et de récréation.

22 nouveaux ouvrages in-8 illustrés, J. Hetzel et C^e, 18, rue Jacob.

La Maison à vapeur, par Jules Verne.

L'impénétrable puissance d'invention de Jules Verne éclate avec un nouveau mérite dans la *Maison à vapeur*. Ce beau livre nous fait connaître les parties les plus curieuses et les plus mystérieuses des Indes Anglaises ; son action se passe à l'époque où l'étrange figure de Nana Sahid, cet Abd-el-Kader des revendications indiennes, venait de tenir en échec les forces de l'Angleterre. Nana Sahid était-il mort ou vivant ? Cette question se posait partout. Une sorte de forteresse traînée par un éléphant à vapeur, commandée par un colonel anglais, à la poursuite de Nana Sahid, construite par un ingénieur de génie, porte dans ses flancs un groupe d'hommes hardis, résolus, prêt à tous les sacrifices, à tous les dangers, à toutes les aventures. Ce dont on ne saurait trop savoir gré à Jules Verne, c'est qu'à côté de son but principal qui est dans chacun de ses livres de nous montrer une nouvelle partie du globe, le conteur ne perd jamais ses droits. Un drame poignant s'agit autour de sa merveilleuse locomotive, et tient jusqu'au bout l'intérêt en haleine.

Un succès analogue à celui de *l'Île mystérieuse* et de *Michel Strogoff* attend la *Maison à vapeur*. Les admirables illustrations de Benett ajoutent à la valeur singulière de ce beau livre.

Les voyageurs du dix-neuvième siècle, par Jules Verne.

M. Jules Verne n'est pas seulement une des imaginations les plus extraordinaires et un des conteurs les plus merveilleux de ce temps, une science sûre et éprouvée sert de fond à ses conceptions les plus hardies ; et cette science, basée sur les plus sérieuses études, il l'a résumée dans les grand et utiles ouvrages qu'il a successivement publiés sous ce titre d'ensemble.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (11 décembre 1880).

Etude générale de la médication ferrugineuse, par M. G. Hayem. — L'Exposition de Bruxelles, par M. H. Portevin. — La Vision mentale. — Le Golfe d'Aden, par M. G. Richard. — Bibliographie.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (11 décembre 1880).

A nos lecteurs. — L'Opinion publique en France et la politique extérieure, par M. Joseph Reinach. — Conteurs américains : Bret Harle, par Léo Quesnel. — La Cathédrale de Cambrai. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n^o du 11 décembre.

Histoire des variations morphologiques d'un type de plantes : le marquis de Saporta. — L'enregistrement des improvisations musicales ; le mélodiste de M. Roucailli. — Les moyens de transport en Indo-Chine : le Dr J. Harmand. — Sur la physique sans appareils : Henri de Parville. — Sociétés savantes. — Le portefeuille de Vaucanson au Conservatoire des Arts et Métiers : G. Tissandier. — L'Observatoire populaire du Trocadéro. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 29 novembre 1880 : S. Meunier. — Appareil économique pour les liquides moussoux. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n^o du 11 décembre.

Texte : Rubens portraitiste, jugé par M. Fromentin, X. — La Manufacture de Sèvres, Georges Maillard. — Lantara, Georges Grand. — Pierre Paget (fin), A. Genevay. — Amusettes, X. Gravures : Pierre Paul Rubens. Dessin de Rubens. (Musée du Louvre). — Fleuron de Petitot, gravé par Rossi. — Portrait du second fils de Rubens, reproduction d'une gravure de Salvador, d'après Rubens. — Cafetière porcelaine de Boetger. — Assiette de dessert, fabrique de Delft, gravure de Puyplat. — Didon dirigeant la construction de Carthage, gravure d'E. Evans, d'après le tableau de W. Turner. — La fête des vendanges. Dessin d'Alma Tadema, d'après son tableau. — La tentation de saint Antoine, fac simile d'une eau-forte d'Unger, d'après David Tenier le jeune. — Marteau de porte, par Lepautre.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 0/0 pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous

suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au *Crédit foncier de France*, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des *Capsules de Goudron Guyot*. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérison de l'asthme sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide ; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des capsules de goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du goudron de grande vogue en vulgarisant son administration sous forme de capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger a été de près et de loin imitée. Les contrefacteur et imitateur n'ont qu'un but : mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables capsules de goudron Guyot nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature : E. Guyot en trois couleurs.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. Voir aux annonces.)

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGI DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, (en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

ETRENNE 1881
Journal des Demeiselles
Près de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demeiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, et la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, l'économie aux soins du ménage : tel est le but que s'est proposé le *Journal des Demeiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus utiles : œuvres d'art gravures et modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, amusements, musique.
Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Ce joli cadeau d'étrennes, d'un prix très modique, revient chaque mois raviver chez la destinataire le souvenir de la donatrice. On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 2, rue Druot, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-deaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils: microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, ceanes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
Tondeuses, tourne-broches
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toute les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL

pour la

COLORATION DES VINS

GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsenic et produits métalliques vénéneux.

Toulouse, le 19 novembre 1880
MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seul Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-tar-fumeur Boulevard Sud

A VENDRE

1° Une Maison située place du Marché et rue des Elus composée d'un vaste magasin des mieux exposés pour l'exploitation d'un commerce, d'un vaste entre-sol et 1^{er} étage.

2° Une Vigne d'un grand rapport avec maison, située à Lamothe, appartenant à l'ancienne propriété de M. Lescole.

3° Une autre Vigne avec maison dont la majeure partie a été renouvelée, située dans la combe del Treil derrière la montagne St-Cirq.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} veuve Barger, à M. Filhol négociant ou à M. Delmas, quai de Rebourg, 15 bis, Cahors.

Dépôt général
d'Horlogerie Américaine
SUISSE et FRANÇAISE
de Peters SINNER H^{er}
Boulevard Sébastopol, 84, à Paris

MONTRE métal à cylindre..... 6'
MONTRE TOUT ARGENT cylindre et 8 rubis..... 14'
REMONTOIR métal à secondes et mise à l'heure. 14'
REMONTOIR TOUT ARGENT pour Homme ou Dame 20'
REMONTOIR TOUT OR pour Homme ou Dame... 65'
CHRONOMETRE OR, 150^e ANS, 100^e MÉT., 75'

Pour repassage en second, garantie de deux ans et expédition franco 3 fr. 50 en sus.
Demander les Prix-Courants

A VENDRE

A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)

Un cheval Arabe, âgé de six ans, robe gris de fer, très doux, pouvant être attelé seul ou à deux et se montant très-bien, taille 1 m. 52 c.

S'adresser chez M. Victor Lafon, rue de la Mairie, à Cahors.

A CÉDER

pour cause de départ, un FOND DE FERBLANTERIE
Avec atelier et magasin, bonne clientèle
SITUÉ A LABASTIDE-MURAT

Toutes facilités pour le paiement moyennant un à-compte.

S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

A VENDRE

1° Les outils et tours provenant des ateliers de serrurerie et de forges.
2° Pressoirs et foulloirs pour la vendange appartenant au S^r Ramondou serrurier mécanicien quai Ségur, n° 17 et rue Fénelon, à Cahors.

Grande facilité pour le paiement.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGOBEY, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4° et un morce au de orusique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 a 8 fr.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris

Nota. — On s'abonne en envoyant un e poste.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, rue de la Paix, Paris.

Société anonyme. — CAPITAL CENT MILLIONS DE FRANCS
Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} hypothèque: QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant: à six mois, 3 0/0 — à un an, 3 1/2 0/0, — deux ans et au-delà, 4 0/0.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse, A PARIS:

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER:

A toutes les Agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M BENECH, correspondant de la Société, Agent général d'assurances, à Cahors, se charge de faire sans frais les opérations ci-dessus.

Vignes Américaines Boutures garanties de mes propriétés, 15 médailles or et argent. Dessin du greffoir Barral, notice et prix-courant seront adressés gratis sur demande. Dépôt d'Engrais Egoutine. Fr. 5,50 0/0 kil. *Vade-mecum* des vignes américaines, fr. 2 Adresse: LÉON BARRAL, de la Société d'agriculture et d'horticulture, Avenue de Toulouse, 5, Montpellier (Hérault). Demande des représentants.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, S'adresser à M. Elie Douyset fils 101e Capestang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

CIGARETTES INDIENNES
AU CANNABIS INDICA
de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toue nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voir, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires.

Chaque Cigarette porte la signature GRIMAULT & C^{ie}.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors pharmacie droguerie Vinel

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANCS 5 par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois. En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.